



Paris, le 08 janvier 2015

Compte-rendu de la réunion DG/DSC du 08 janvier 2015

La délégation **Force Ouvrière** était composée de Nadia Jacquot (DSC-DT-RS), Dominique Schirmer (DSC-DT-NE), Sébastien Beudaert (DSC-DT-NdP) et Richard Henrard (DSC-DT-CB).

Pour VNF : M. Marc Papinutti (DG), M. Dominique Mortelecq (Directeur de Projet) M.Thierry Druenes (Chargé des relations sociales) et M. Sébastien Legrand (assistant juridique).

Les points à l'ordre du jour sont :

- Bilan des actions menées dans le cadre du dialogue social en 2014,
- Point d'information sur les moyens syndicaux,
- Point d'information sur le calendrier prévisionnel du 1^{er} semestre 2015.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

En préambule **Force Ouvrière** fait une déclaration préalable (Cf. : en P.J).

1 – Bilan des actions menées dans le cadre du dialogue social en 2014 :

Dominique Mortelecq présente le dossier :

– **Projet stratégique 2015/2020** :

Il confirme que le DG a une forte volonté de le présenter à l'ensemble du personnel notamment à l'occasion des vœux. Il indique qu'il sera suivi d'un nouveau Contrat d'Objectif et de Performance (COP).

Force Ouvrière rappelle que les agents attendent des réponses concrètes.

– « **Retraite** » :

Ce dossier doit être aussi pris avec beaucoup de rigueur compte-tenu de l'âge moyen des personnels dans l'EPA-VNF.

Pour **Force Ouvrière**, il est impératif que l'EPA-VNF obtienne des autorisations de recrutement dans tous les grades et métiers.

– **Dialogue de gestion** :

Là aussi l'EPA-VNF doit s'améliorer.

– **Maisons Éclusières** :

Il est indiqué que ce dossier est maintenant partagé avec France Domaine notamment avec la prise en considération de critères sociaux. Ce dossier doit être consolidé, il sera présenté en mars 2015.

Force Ouvrière exige que l'EPA-VNF :

- détermine les fonctions donnant droit à la NAS ou à une COT -50 % et COP -10 %,
- précise la notion de prise en compte des critères sociaux,
- décline l'évaluation des loyers en cours (250 évaluations sur l'ensemble du parc maisons éclusières) pour déboucher sur une harmonisation des prix des loyers.

– Rémunération de l'intérim :

Il est précisé que l'instruction est mise en place. Le DG doit analyser la possibilité de l'étendre aux agents d'exploitation notamment avec la prise en considération de la masse salariale.

Force Ouvrière, sur le dossier « Retraite », attire l'attention du DG qu'effectivement il y a une urgence notamment dans le cadre de l'élaboration des promotions au TA des catégories B Adm. et Tech. qui peuvent bénéficier d'une promotion au Tableau des Retraitables au Grade Supérieur (TRGS). **Force Ouvrière**, concernant le reclassement des personnels pour raison de santé, demande à ce que l'EPA-VNF développe une procédure qui permette de donner une réelle lisibilité sur l'avenir professionnel de ces agents au sein de l'EPA-VNF.

2 – Point d'information sur les moyens syndicaux :

Thierry Druenes présente le dossier.

Force Ouvrière, conserve ses 4 Délégués Syndicaux Centraux (DSC) ainsi que les 14 Représentants Syndicaux Territoriaux (RST) et gagne un RST au siège à Béthune.

Concernant l'utilisation des véhicules de service dans le cadre de l'action syndicale, le DG va donner une nouvelle instruction.

3 – Point d'information sur le calendrier prévisionnel du 1^{er} semestre 2015 :

Thierry Druenes présente le dossier.

Il est validé unanimement.

4 – Questions diverses :

– Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA)

Force Ouvrière, concernant la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) attire l'attention du DG sur le fait que les agents sont assujettis à cette contribution dès 60 ans. **Force Ouvrière**, a pris contact avec le PSI de VNF qui a confirmé que ce prélèvement s'enclenchait automatiquement le mois suivant les 60 ans. La DRFIP a été saisie afin d'en vérifier le cadre réglementaire d'application et ainsi connaître les paramètres d'exclusion. Dès retour de la DRFIP, le PSI s'est engagé à faire connaître les suites qui y seront réservées.

Force Ouvrière, demande à ce que ce point précis soit traité le plus rapidement possible. En effet, les textes introduisant la CASA prévoient un certain nombre d'exonérations soumis à conditions ; notamment la prise en compte d'un seuil d'impôt inférieur à 61 euros.

Pour **Force Ouvrière**, il n'est pas concevable que des agents qui vont prochainement faire valoir leur droit à la retraite ou à la cessation d'activité contribuent à tort.

– Application de l'arrêté Indemnité Horaire de Travail Supplémentaire du 30 octobre 2014

Suite à la saisine de **Force Ouvrière**, M. Mortelecq indique que l'EPA-VNF va se mettre en conformité sur ce point avec la note de gestion du 28 novembre 2014 relative à la rémunération ou à la compensation des heures supplémentaires effectuées par les agents du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (**NOR : DEVK1402371N**). Il a été demandé à l'ensemble des DT d'évaluer l'impact financier que représente cette mesure. Ce point sera présenté à la prochaine rencontre DG/DSC.

– Situation professionnelle des SACDD et TSDD dans l'EPA-VNF :

M. Le DG indique que suite à l'arrivée prochaine d'une nouvelle DRH, il rédigera une lettre de mission afin qu'au cours de l'année 2015 une réflexion s'engage sur ces personnels au sein de l'EPA-VNF.

Les DSC **Force Ouvrière**,



Paris, le 08 janvier 2015

DECLARATION PREALABLE à la réunion mensuelle DG/DSC du 08 janvier 2015

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs,
Camarades,

En ce début d'année 2015, les représentants et l'ensemble des élus **Force Ouvrière** vous adressent leurs meilleurs vœux de bonne santé et de prospérité.

Concernant le Projet Stratégique 2015/2020 :

Force Ouvrière exige une information officielle à l'ensemble des personnels de l'offre de service que vous prévoyez par itinéraire. En effet, il n'y a rien de plus anxiogène que de rester dans l'incertitude.

Concernant l'application de l'arrêté Indemnité Horaire de Travail Supplémentaire du 30 octobre 2014 (concernant les personnels administratifs et techniques) :

Force Ouvrière, vous rappelle qu'à ce jour vous n'avez pas donné suite à son courrier du 12 novembre 2014, par lequel nous vous demandions sa mise en application au sein de l'EPA-VNF. **Force Ouvrière** vous réitère sa demande, notamment pour les agents ayant subi la fin de gestion 2014.

Concernant les SACDD et TSDD :

Monsieur le Directeur Général, lors de la convention des cadres du 8 et 9 décembre 2014, vous avez annoncé officiellement que vous désiriez ouvrir une réflexion quant à la situation des personnels de catégories B (Administratif et Technique) au sein de l'EPA-VNF. **Force Ouvrière** se félicite d'avoir été entendu et vous demande de préciser la méthodologie qui sera mise en place.

Concernant le protocole PTETE 2015 :

Force Ouvrière vous demande, qu'à la publication du décret autorisant son déplafonnement, d'ouvrir sans délai ce chantier.

Concernant le moratoire « Maison Éclusière » :

Force Ouvrière, vous demande d'engager dès à présent les discussions sur les mesures qui seront mises en place pour décembre 2015.

Les DSC **Force Ouvrière**